

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

24 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Claude BERNIARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Véronique PUJOL, Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE, Virginie BUSTILLO, Sylvie ORTIZ-BOULLOT, Eliane SARNAC, Véronique LATOURNERIE, MM. Guy MOREAU, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY, Philippe POHER, Hoël BRU, Santiago COMPADRE, Allan SICHEL (arrivé à 21h).

Absents excusés : Mmes Nathalie SCHYLER-SHRODER, Anne FONTAGNERES, M. Jean-Pierre FABAREZ

Procurations : Nathalie SCHYLER-SHRODER à Claude BERNIARD, Jean-Pierre FABAREZ à Serge FOURTON.

Serge FOURTON est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (27/10/2015) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

1) Mise à disposition d'un broyeur à déchets verts (n° 2015-11/01) :

Monsieur Guy MOREAU, 2^{ème} Adjoint au maire, explique au Conseil Municipal que la communauté de communes Médoc Estuaire a décidé, par délibération du 24/09/2015, de mettre à disposition des communes de son territoire un matériel mutualisé pour le broyage des déchets issus de l'entretien des espaces verts.

Une convention sur les conditions de mise à disposition de ce broyeur à déchets verts auprès des communes adhérentes a été rédigée par la Communauté de Communes et proposée à la signature de chaque commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention de mise à disposition du broyeur à déchets verts,

Sur proposition de Monsieur Guy MOREAU, 2^{ème} Adjoint au Maire,

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du broyeur à déchets, annexée à la présente délibération
- Valide les termes de ladite convention

Nombre de voix :

Pour : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

2) Containers enterrés ou semi-enterrés :

Monsieur Guy MOREAU, 2^{ème} Adjoint, explique au conseil municipal que depuis plusieurs mois on constate Rue de la Halle, au bout du parking, des amas de déchets, des containers qui restent pendant plusieurs jours après le ramassage, etc., qui dégradent et polluent l'environnement.

Afin de trouver une solution pour régler ce problème, Monsieur Guy MOREAU a contacté Amandine DEGUEIL, du Pôle Environnement de la Communauté de Communes. Celle-ci est venue sur place et a suggéré la possibilité d'installer des containers enterrés ou semi-enterrés à la place du stationnement pour personnes à mobilité réduite (côté la Rue de la Halle).

L'étude réalisée par Amandine DEGUEIL aboutit à ceci :

La commune aurait à sa charge le coût du génie civil, à savoir :

- 15000 € TTC pour 2 containers enterrés
- 6000 € TTC pour 2 containers semi-enterrés

La dépense liée aux cuves serait à la charge de la Communauté de Communes (15 000 €).

Un container d'ordures ménagères a un volume de 5m³ ; un container pour les emballages a un volume de 3m³.

2 containers pour 25 habitants sont suffisants.

Le ramassage s'effectuerait une fois par semaine.

Guy MOREAU précise que toute communication à faire dans le cadre de la collecte d'ordures ménagères peut être faite par les services de la communauté de communes.

Santiago COMPADRE trouve que le coût est important, et évoque la possibilité de mettre en place des abris à containers (qui pourraient être en bois), comme cela se fait dans d'autres collectivités.

Monsieur le Maire demande que la commission environnement et la commission travaux étudient ensemble ce projet, qui pourrait alors être validé le 15/12.

3) Création d'emploi d'agents recenseurs (n° 2015-11/02) :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

VU la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article V ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 au relatif au recensement de la population ;

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

VU le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

De 3 agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 0,98 € par formulaire « bulletin individuel » rempli
- 0,51 € par formulaire « feuille de logement » rempli
- 4,94 € par formulaire « bordereau de district » rempli
- 19,69 € par séance de formation (1/2 journée)

Monsieur le Maire précise qu'il a nommé Ana DA SILVA coordinatrice de l'enquête de recensement 2016 ; à ce titre, elle sera responsable des 3 agents recenseurs.

<u>Nombre de voix :</u>		
Pour : 16	Abstentions : 0	Contre : 0

4) Schéma de mutualisation :

Afin de pouvoir délibérer lors de la prochaine réunion du conseil (le 15/12), Monsieur le Maire avait transmis le Schéma de Mutualisation élaboré par Laurent LAPEGUE et Mathieu FONTMARTY.

La Communauté de Communes délibérera lors de son prochain conseil communautaire le 3/12/2015.

Monsieur le Maire explique que l'idée de ce schéma est de mettre en place certains dispositifs qui permettraient aux communes d'optimiser ses coûts.

L'adhésion à ce schéma est basée sur le volontariat.

Un diagnostic complet sera réalisé pour faire le point sur l'existant et sur les besoins des communes.

Monsieur Hoël BRU demande si la mutualisation implique aussi l'échange de moyens (matériel par exemple).

Monsieur le Maire explique que cela fait en effet partie du schéma de penser à partager les moyens.

Monsieur Hoël BRU demande aussi si la Communauté de Communes investira dans du matériel qui pourra être mis à disposition des communes.

Monsieur le Maire indique qu'à partir du moment où la Communauté de Communes investit, il y aura transfert de charges.

Madame Véronique LATOURNERIE s'inquiète du fait que ce soit la Communauté de Communes qui, dans le cadre de la mutualisation, puisse planifier les travaux par exemple.

Monsieur le Maire précise que ce sera toujours les communes qui seront décisionnaires en matière de planification de travaux.

Monsieur Serge FOURTON regrette de ne pas avoir vu de mutualisation en matière de sécurité (PCS), et pense qu'il serait bien de le prévoir dans le schéma.

Arrivée d'Allan SICHEL à 21 heures.

5) Questions diverses :

- **Site de l'unité de défloration** : Monsieur Guy MOREAU explique que les travaux se passent bien. Ils terminent actuellement la cuve (12 x 6m) qui va recevoir les eaux traitées dans ses filtres.
- **Programme du SIEM** : Monsieur Guy MOREAU explique que le SIEM a programmé la mise en sécurité 869 ml de fils nus sur la commune. Ces fils nus vont être déposés et remplacés par des fils torsadés. Ces travaux seront réalisés en 2016 par ERDF aux endroits suivants : cours de la Marne, Rue Montesquieu, Rue Michel Montaigne, Rue Joliot Curie, Route d'Issan. Il restera environ 200 ml qui seront changés au fur et à mesure.
- **Monsieur le Maire** indique aux conseillers qu'une administrée lui a adressé il y a quelques semaines un mail au sujet de la mise en place des illuminations de Noël très tôt, reprochant ainsi l'aspect écologique mais aussi l'aspect économique (augmentation des impôts). Réponse lui a été faite en ce sens : la mise en place anticipée des illuminations se fait chaque année pour la manifestation Margaux Saveurs mais arrêtée juste après ; cela n'engendre aucune incidence financière en matière d'éclairage public ; enfin, les impôts communaux n'ont pas augmenté depuis 2014.
- **Défibrillateur** : l'Association des Maires de France a envoyé un courrier au sujet de la mise en place de défibrillateur dans les communes ; Monsieur le Maire est persuadé de la nécessité d'un tel matériel mais se demande si son utilisation ne pourrait pas dangereuse de par son utilisation peut-être difficile.
Monsieur Hoël BRU explique qu'il existe des formations et des moyens de communication qui peuvent être mis en place pour les administrés.
Madame Sylvie ORTIZ-BOUILLOT se demande quel est l'endroit le plus approprié pour installer un tel matériel.
Monsieur le Maire demande à ce que la commission sécurité étudie ce sujet lors d'une prochaine réunion.
- **Accessibilité** : l'Agenda D'Accessibilité Programmée a été validé par le Préfet. Il convient donc maintenant de lancer les priorités.
Monsieur le Maire explique que des travaux de rénovation sont actuellement réalisés sur la place de la mairie par Didier BOARO ; il va falloir maintenant réfléchir aux accès des bâtiments (Poste, Police, Mairie, Bibliothèque), peut-être en rehaussant le niveau de la place afin de résoudre ce problème d'accessibilité. La commission devra y réfléchir.
Monsieur Serge FOURTON assistera demain à une réunion du Conseil Départemental à ce sujet (aides possibles).
- **Budget** : le budget 2016 devra être voté dans 4 mois ; il va donc falloir commencer à réfléchir aux projets à mettre en place.
Cette année va être lancée à coup sûr l'étude sur la transformation du restaurant scolaire. Il reste aussi quelques travaux à réaliser à l'école (réfection du sol de la salle d'activités par exemple). Monsieur le Maire précise que le projet relatif à la transformation du restaurant scolaire est lié au projet d'aménagement de la cour de l'école, qui pourrait être pensé avec des solutions évolutives.

Le financement du projet d'acquisition du bâtiment pour accueillir l'Office de Tourisme Communautaire devra être validé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le lancement de l'étude se fera pendant l'été 2016 (concours d'architectes) ; le choix des architectes se fera fin 2016 pour livraison du bâtiment fin 2018-début 2019.

Il faudra alors que le conseil municipal travaille sur l'environnement du bâtiment (voirie, sécurisation...) avant fin 2018.

- **Marché communal** : Madame Véronique PUJOL relate l'incident qui est survenu mercredi 18 novembre au marché : un problème électrique, non encore élucidé, a fait subir des dégâts aux matériels de 4 commerçants.

Un électricien est venu pour contrôler le matériel mis en place par la mairie : tout est correct.

Un technicien de la société INEO est aussi venu contrôler le compteur et les raccordements mis en place : tout est conforme.

Par ailleurs, EDF a confirmé qu'il n'y a eu, ce jour-là, aucun problème lié au réseau.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de déterminer la cause de ce sinistre ; il demande à ce que soit rappelé dans les conventions signées avec les commerçants les principes de base en matière de branchement électrique (chaque commerçant concerné doit partir de son équipement et respecter les procédures).

Madame Véronique PUJOL précise qu'il leur avait été interdit dès le départ de mettre des rallonges au milieu de la place.

Elle ira demain rassurer les commerçants.

Philippe POHER signale qu'il y a eu aussi des soucis électriques lors du marché de Margaux Saveurs, liés à l'un des commerçants présent sur le marché communal.

- **Point financier** : les documents faisant le point sur la situation financière de la commune à ce jour et estimée jusqu'à la fin 2015, ont été remis aux conseillers municipaux pour étude. Monsieur le Maire indique que le résultat 2015 estimé à ce jour devrait être à peu près le même qu'en 2014. Ainsi, l'année 2016 pourra démarrer sur de bonnes bases financières.
- **Monsieur Serge FOURTON** explique que lors du groupe de Travail Finances de la Communauté de Communes a été évoqué le remboursement des charges liés aux bâtiments communaux mis à disposition (notamment la garderie). Il conviendra de communiquer les tableaux relatifs aux charges 2014 et 2015 au service finances de la CDC pour se faire rembourser.
- **Monsieur le Maire** évoque les projets en cours au sein de son Groupe de travail Patrimoine : extension de la déchetterie d'Arsac, ALSH du Pian Médoc, création d'une déchetterie à Lamarque, aménagements des ports (Issan, Macau).
- **Monsieur Serge FOURTON** indique que Madame Fabienne OUVRARD doit étudier la possibilité de permettre l'accès aux conseillers municipaux chargés de la communication de chaque commune aux informations de la CDC.
Il demande aussi si la distribution du dernier journal communautaire a été faite comme il faut.
- **Monsieur le Maire** pense qu'il serait bien de remettre à jour le plan de distribution qui avait été mis en place avant d'effectuer la distribution du prochain bulletin municipal.
A ce sujet, il est rappelé que les articles doivent parvenir à Sophie MARTIN et Serge FOURTON pour la semaine 49 au plus tard.
- **Madame Sophie MARTIN** rappelle qu'il va bientôt falloir distribuer les chocolats de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12.